



## Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Auzelles » et « Cavité minière de la Pause » Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2012

La réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 « Auzelles » et « Cavité minière de la Pause » s'est tenue le 14 novembre 2012 à la Maison du Parc, sous la présidence de Messieurs Paul POUGET-CHABROLLE, Maire d'Auzelles, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 d'Auzelles et Gilles LALUQUE, Maire d'Aubusson d'Auvergne, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Pause.

### Etaient présents :

DUBOURGNOUX Eric, Vice-Président du Parc naturel régional Livradois-Forez  
DUMESNIL Chloé, Parc naturel régional Livradois-Forez  
ESNOUF Samuel, CEN Auvergne  
ESPY Christian, Administrateur de la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme  
FABISIAK Mireille, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme  
FOLLET Jacques, Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme  
LALUQUE Gilles, Maire d'Aubusson d'Auvergne et Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Pause  
MARSY Sylvain, DREAL Auvergne  
POUGET-CHABROLLE Paul, Maire d'Auzelles et Président du comité de pilotage du site Natura 2000 d'Auzelles

### Etaient excusés :

ANTOINE Philippe, DDT 63  
CHAPET Roger, Maire d'Augerolles et Président du SIAEP de la Faye  
GUIEAU Willy, CPIE du Velay  
LOUDES Jean-Pierre, CRPF Auvergne  
PROSIC Michel, Sous-Préfet de Thiers  
SOUCHON René, Président du Conseil régional d'Auvergne

### Accueil par P. POUGET-CHABROLLE, G. LALUQUE et E. DUBOURGNOUX

E. DUBOURGNOUX, Vice-Président du Parc, rappelle que les documents d'objectifs des deux sites ont été validés en novembre 2011 et que l'animation a ainsi démarré en janvier 2012 sur les deux sites.  
G. LALUQUE indique que la dynamique lancée sur le site Natura 2000 de la Pause en termes d'information et de sensibilisation des habitants/propriétaires est intéressante et qu'il faut poursuivre dans ce sens. Il ajoute que c'est un cheminement long et qu'il ne faut pas se précipiter.  
M. POUGET-CHABROLLE indique que sur le site Natura 2000 Auzelles, il y a très peu d'activités et que la plupart des propriétaires ayant participé à la réunion d'information cette année sont prêts à s'engager dans la Charte Natura 2000 du site.

E. DUBOURGNOUX annonce l'ordre du jour de la réunion :

- Rappels ;
- Bilan des activités 2012 ;
- Perspectives 2013 ;
- Questions diverses.

C. DUMESNIL effectue des rappels concernant les sites Natura 2000 Auzelles et Cavité minière de la Pause : périmètres, localisations, contenu des documents d'objectifs. Elle précise que la cavité d'Auzelles abrite des chauves-souris en transit à l'intersaison (printemps ou automne), alors que celle de la Pause abrite des chauves-souris en hibernation.

**Bilan des activités 2012**

C. DUMESNIL présente la liste des actions menées en 2012 sur les deux sites (Voir le diaporama ci-joint) :

- Animation de la Charte Natura 2000 ;
- Travaux d'aménagement des gîtes à chauves-souris et de leurs abords ;
- Suivi des gîtes à chauves-souris connus ;
- Amélioration de la connaissance estivale des chiroptères ;
- Information et communication ;
- Coordination générale ;
- Bilan financier 2012.

➤ Principaux points évoqués lors de l'échange de vue :

Animation de la Charte Natura 2000

C. DUMESNIL engage une discussion concernant l'adhésion à la Charte Natura 2000 de parcelles abritant des plantations d'Epicéas ou de Douglas.

S. MARSY indique que les propriétaires de ce type de parcelles peuvent s'engager dans la Charte du moment que leurs pratiques sont compatibles avec les engagements de celle-ci.

G. LALUQUE ajoute que cette situation va souvent se rencontrer sur le site Natura 2000 de la Pause où une grande partie du site est couverte par ce type de plantations de résineux allochtones.

M. FABISIAK s'interroge sur l'engagement 4 des Chartes Natura 2000 des 2 sites pour le milieu « Forêts » qui prévoit le maintien d'arbres sénescents et sur le fait que, si un arbre présente un risque sanitaire ou de mise en danger du public, il peut être abattu, après qu'un expert se soit assuré de l'absence de chauves-souris. Elle demande si le propriétaire ne peut pas être inquiété en cas de problème lié à la chute d'un arbre ou d'une branche et si un arbre dangereux abritant des chauves-souris sera abattu ou non.

C. DUMESNIL répond que si un arbre abritant des chauves-souris est dangereux, notamment pour la sécurité de personnes, alors avant de l'abattre, un expert, autorisé à le faire, effarouchera les chauves-souris présentes afin qu'elles ne périssent pas suite à la chute de l'arbre.

S. MARSY ajoute que les arbres laissés morts dans le cadre de la Charte Natura 2000 sont choisis pour ne pas être à des endroits de passage. Il indique qu'il y a toujours eu des arbres morts dans les forêts et que ce n'est donc pas une nouveauté apportée par la Charte.

G. LALUQUE signale que si une personne se rend sur une propriété privée et qu'un problème survient, par exemple avec la chute d'un arbre mort, ce serait de sa responsabilité et pas de celle du propriétaire.

C. ESPY s'interroge sur le chevauchement des sites Natura 2000 « Cavité minière de la Pause » et « Dore-Faye-Couzon ».

C. DUMESNIL répond que le périmètre du site Natura 2000 « Cavité minière de la Pause » a été soustrait du périmètre du site Natura 2000 « Dore-Faye-Couzon », pour qu'il n'y ait pas chevauchement.

S. MARSY ajoute que les mesures prévues dans les 2 documents d'objectifs sont compatibles et que celui de la Pause intègre les objectifs du site « Dore-Faye-Couzon » concernant la gestion du Couzon et de ses abords.

Suivi des gîtes à chauves-souris connus

S. ESNOUF indique que le Murin à Moustaches et le Murin de Brandt sont deux espèces différentes mais tellement proches que la seule façon de les différencier est de prendre des mesures, notamment des ailes. Or en hiver, il est impossible de le faire car il ne faut surtout pas les réveiller. Il ajoute que le nombre d'espèces présentes dans la cavité de la Pause durant l'hiver 2012 était moins important que durant l'hiver 2011.

C. DUMESNIL explique que cela peut être dû au fait que, lors du suivi 2012 (fin janvier), il faisait très doux.

G. LALUQUE demande si cela signifie que, lorsqu'il y a des redoux durant l'hiver, les chauves-souris peuvent se réveiller et aller chasser ?

S. ESNOUF indique que c'est possible selon la durée de la période de redoux. Une autre explication est qu'en janvier 2012, il n'y avait pas encore eu de grand froid poussant les chauves-souris à regagner leur gîte

d'hibernation : elles étaient peut-être dans des gîtes temporaires (moins bien abrités que les gîtes d'hibernation).

#### Amélioration de la connaissance estivale des chiroptères

G. LALUQUE s'interroge sur le fait que certaines espèces de chauves-souris résident en été sur le site de la Pause mais ne vont pas hiberner dans la cavité.

S. ESNOUF explique que certaines espèces de chauves-souris n'hibernent pas dans des cavités, comme par exemple la Barbastelle qui n'est pas frileuse : si la température ne descend pas trop, elle peut s'installer derrière une écorce d'arbre pour hiberner. Il ajoute qu'il y a peut-être d'autres gîtes d'hibernation qui ne sont pas connus à l'heure actuelle.

C. ESPY constate que la cavité d'Auzelles est très peu utilisée comparé au nombre d'espèces présentes sur le site en été.

S. ESNOUF répond que la cavité d'Auzelles est un gîte de transit, utilisé ponctuellement au printemps, à l'automne ou durant des hivers doux. Elle n'est pas assez profonde pour conserver une température suffisamment élevée pour l'hibernation des chauves-souris.

S. MARSY annonce qu'au vu des résultats de cette étude estivale (qui a notamment montré la présence de la Barbastelle sur les 2 sites), toutes les mesures prévues dans les documents d'objectifs, concernant les arbres sénescents, à cavité, à fissures, seront importantes, car c'est justement les espèces forestières comme la Barbastelle qui en profiteront.

S. ESNOUF ajoute que cette étude est très intéressante car elle a permis d'améliorer grandement les connaissances chiroptérologiques des deux sites.

G. LALUQUE demande combien d'espèces de chauves-souris sont présentes en Auvergne.

S. ESNOUF répond qu'il y en a 28 et qu'avec ses 17 espèces, le site de la Pause est un site très intéressant.

G. LALUQUE indique que les arbres marqués dans le bois de la Pause sont des arbres qui arrivent à maturité et qu'ils vont être abattus.

Il demande par ailleurs s'il y a une ligne de conduite à suivre concernant l'entretien de la ripisylve, afin d'allier les intérêts des poissons, des chauves-souris et de la rivière.

C. ESPY répond qu'il ne faut pas tout couper à blanc, qu'il convient de favoriser l'éclairage partiel du cours d'eau afin que la vie s'y développe en réalisant quelques coupes dans la ripisylve, et de gérer les embâcles (n'enlever que ceux qui sont gênants).

G. LALUQUE indique que l'agriculture sur le site de la Pause n'est pas en déprise et qu'il n'y a pas d'intensification des pratiques ou de drainage des zones humides. Il convient de maintenir les pratiques existantes, sauf peut-être au-dessus du lac où quelques améliorations sont possibles, même si les agriculteurs des parcelles situées juste au-dessus du lac n'ont pas le droit de les cultiver et doivent les laisser en herbe.

Il est demandé si cette étude sera renouvelée tous les ans.

C. DUMESNIL indique que non, principalement pour des raisons budgétaires, mais qu'il serait intéressant de la renouveler dans les années qui viennent afin d'en savoir plus sur les espèces présentes, de découvrir de nouveaux gîtes et d'analyser l'évolution des populations.

S. ESNOUF indique qu'il faudrait effectivement renouveler cette étude, notamment pour trouver une colonie de reproduction sur le site de la Pause, car ce serait dommage de laisser retomber la dynamique lancée.

#### **Perspectives 2013**

C. DUMESNIL présente la liste des actions prévues pour 2013 sur les deux sites (Voir le diaporama ci-joint) :

- Suite de l'animation de la Charte Natura 2000 des deux sites ;
- Mise en place de Contrats Natura 2000 ;

- Suivi des gîtes d'hibernation, de transit et de reproduction ;
- Information et communication ;
- Coordination générale ;
- Actions envisagées mais non retenues.

➤ Principaux points évoqués lors de l'échange de vue :

G. LALUQUE indique que, sur le site de la Pause, il y a un projet d'aménagement d'un camping/village vacances près du lac, sur une parcelle de 4,5 ha : constructions légères sous forme de hameaux dispersés et plantation d'espèces locales, notamment d'arbres fruitiers. L'étude d'implantation de ce projet sera faite cet hiver.

Information et communication

C. DUMESNIL précise que les panneaux d'information prévus pour les 2 sites Natura 2000 seraient implantés dans le centre des deux bourgs et autour du Lac d'Aubusson (la réflexion sur le contenu et les lieux d'implantation sera menée en 2013), dans le but d'informer les habitants et les visiteurs sur les sites Natura 2000 et les chauves-souris.

S. MARSY indique que ces panneaux ne seront pas forcément financés via un contrat Natura 2000 et qu'il faudrait réfléchir à faire des panneaux à vocations multiples afin de ne pas les multiplier.

Actions envisagées mais non retenues

C. DUMESNIL indique que les deux actions suivantes n'ont pas pu être retenues faute de crédits suffisants :

- Etude complémentaire concernant le suivi et l'amélioration de la connaissance chiroptérologique des deux sites ;
- Inventaires et cartographies complémentaires des habitats naturels.

G. LALUQUE demande d'où viennent les crédits Natura 2000 et comment les montants sont fixés.

C. DUMESNIL répond que le financement provient de l'Europe, via le FEADER, et de l'Etat, via la DREAL.

S. MARSY ajoute que chaque année la DREAL fixe un montant pour chaque site Natura 2000 et que, lorsqu'une structure porteuse est en charge de plusieurs sites, elle a la possibilité d'ajuster les montants entre les sites, selon les priorités.

Il explique que, dans le cadre budgétaire contraint actuel, la priorité est de maintenir les postes d'animateur. Certaines prestations extérieures, comme des études chiroptères, ne sont alors plus finançables. Il signale que la DREAL a demandé pour 2013 une dotation spécifique afin de financer les cartographies manquantes de certains sites Natura 2000, notamment Auzelles et la Pause.

M. FABISIAK demande quand des mesures agro-environnementales pourront être proposées aux agriculteurs du site de la Pause.

C. DUMESNIL répond que cela sera fait avec la nouvelle PAC, donc potentiellement à partir de 2014.

C. ESPY demande comment avance le problème relatif aux haldes d'Auzelles.

S. MARSY répond qu'à Auzelles, il n'y a pas de nouveauté, mais que des travaux de confinement des haldes de l'ancienne exploitation minière de Pontgibaud vont bientôt démarrer. Les mêmes travaux pourraient être réalisés à l'avenir à Auzelles. Il ajoute que ces travaux sont très coûteux et que tout ne pourra donc pas être fait en même temps : le confinement des terrils situés aux abords de Pontgibaud (ne représentant que 1/5 du problème total de la Sioule) coûte déjà 600 000 euros. Ce budget obtenu en Auvergne représente une part très importante du budget français alloué à cette thématique d'action.

---

P. POUGET-CHABROLLE, G. LALUQUE et E. DUBOURGNOUX remercient les participants et lèvent la séance.